

La Luberonette 9,3 km - La Ronde des Lavois 13 km - Le Trail des Vieilles Pierres 24,8 km

Règlement :

Article 1 : Organisation

Le Comité des Fêtes d'Oppède organise le **Dimanche 29 avril 2018** la 22^e édition de la course pédestre La Luberonde à Oppède. Cette épreuve est ouverte aux coureurs Hommes et Femmes, à partir de la catégorie « Cadet » pour le **9,3 km** et le **13 km** et aux coureurs Hommes et Femmes, à partir de la catégorie « Espoir » pour le **24,8 km** (Trail).

Article 2 : Conditions d'admission

Les coureurs doivent être titulaires d'une **licence sportive en cours de validité**. L'organisation accepte toutes les licences de Course à pieds et Triathlon de toutes les fédérations.

Pour les **non licenciés** fournir un **certificat médical de non contre-indication à la pratique de la course à pieds en compétition de moins d'un an** à la date de l'épreuve ou sa photocopie certifiée conforme par l'intéressé.

Autorisation parentale pour les mineurs.

Les certificats médicaux ne seront pas rendus.

Article 3 : Inscription - Retrait des dossards

Pour toute inscription joindre le bulletin d'inscription, le certificat médical ou copie de la licence ainsi qu'un chèque de 7 € (9,3 km), 11 € (13 km), 15 € (24,8 km) (+ 3 € le jour de la course) à l'ordre du Comité des Fêtes d'Oppède – Mairie – Place Félix Autard 84580 Oppède.

Aucune inscription ne sera enregistrée si le dossier n'est pas complet.

Retrait des dossards : **Nouveauté** le samedi 28/04 de 15h à 17h et le jour de la course à partir de 7h, à la Salle des Fêtes d'Oppède « Espace Jardin de Madame ».

Le port du dossard est obligatoire à l'avant, visible dans son intégralité et en permanence.

Le nombre de participants pour le 24,8 km (Trail) est strictement limité à 300.

Aucun remboursement ne sera effectué en cas d'annulation du fait du coureur.

Article 4 : Parcours – Départ et arrivée

Les parcours empruntent des chemins et des sentiers, mais également des portions de route sur lesquelles le code de la route doit être respecté.

Le parcours du **Trail (24,8 km)** est très technique, en terrain varié (pistes, passages pierreux, sentiers, passages sur les crêtes, terrain accidenté) pour un **dénivelé positif de 1495 m** environ.

Le départ et l'arrivée se feront à la Salle des Fêtes d'Oppède.

Départ 8 h 30 pour le 24,8 km et 9 h 30 pour le 9,3 km et le 13 km.

Article 5 : Sécurité

Les participants sont tenus de respecter le circuit tracé et balisé par l'organisation, balisage provisoire.

L'accompagnement en VTT ou autre est interdit.

Seuls les véhicules officiels pourront circuler sur les parcours.

Pour le Trail, l'épreuve, fidèle à l'esprit trail est courue en **semi-autosuffisance**.

De ce fait les concurrents devront obligatoirement se munir de :

Au minimum de 50 cl d'eau ou de boisson énergétique dans le contenant de leur choix (banane, porte bidon, camel back etc.) et de **son ravitaillement personnel (barre énergétique etc.)**.

Chaussures de trail obligatoires. Bâtons interdits.

Article 6 : Ravitaillement

Les ravitaillements sauvages sont interdits.

Un ravitaillement complet, liquide et solide est prévu sur le 9,3 km, 2 ravitaillements complets, liquide et solide sont prévus sur le 13 km, un ravitaillement complet, liquide et solide + des points d'eau repartis tout au long du parcours sont prévus sur le 24,8 km.

Buffet salé sucré à l'arrivée.

Les participants sont tenus de respecter le milieu naturel. Les coureurs surpris à jeter des déchets sur le parcours pourront être disqualifiés.

Article 7 : Assistance

Un médecin et une équipe médicale (secouristes fixes et itinérants (Trail)) assureront la sécurité en plusieurs postes répartis sur le parcours.

Des signaleurs avec téléphones portables et talkie-walkie seront présents sur le parcours. Des points de contrôle seront établis par l'organisation.

Le concurrent qui abandonnera remettra **impérativement** son dossard, soit à un poste de ravitaillement, soit aux organisateurs, soit à l'arrivée.

Ne jamais quitter la course sans prévenir l'organisation.

Le service de sécurité sera assuré jusqu'à l'arrivée des derniers concurrents.

Les concurrents se doivent secours et entraide, tout manquement pourra entraîner une disqualification.

Le temps maximum pour être classé est fixé à 2 heures de course, soit heure d'arrivée maximale 11 heures 30 pour les 9,3 km et 13 km. Les coureurs du 24,8 km (Trail) devront se soumettre **impérativement** à la barrière horaire de 2h à la fin du 10^{ème} km.

Article 8 : Assurance

Les organisateurs sont couverts par une police d'assurance souscrite responsabilité civile auprès de :

GROUPAMA N° de contrat 21277264 A

Cette assurance ne couvre pas les risques individuels des coureurs qui renoncent expressément à tout recours envers les organisateurs. Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence.

Il incombe aux autres participants d'avoir leur propre Assurance Individuelle Accident qui couvre leurs pratiques sportives ou de loisirs. Les coureurs participent à cette épreuve sous leur propre responsabilité.

Article 9 : Récompenses

Pour le 9,3 km : Remise de récompenses aux 3 premiers du scratch, et aux premiers de chaque catégorie Hommes et Femmes (non cumulatif).

Pour le 13 km et le 24,8 km : Remise de récompenses aux 3 premiers du scratch, et aux 3 premiers de chaque catégorie Hommes et Femmes (non cumulatif).

Un lot à tous les participants.

Tirage au sort des dossards.

Article 10 : Conditions générales

LA LUBERONDE se déroulera en conformité avec la réglementation des courses hors stade. L'organisation se réserve le droit de modifier le présent règlement ou le parcours et d'annuler l'épreuve (même en cours) en cas de force majeure. L'inscription à l'épreuve implique automatiquement la connaissance et l'acceptation du présent règlement. Tout coureur ne respectant pas le présent règlement pourra être disqualifié. Les coureurs, de part leur participation autorisent la presse, et le comité d'organisation à exploiter les images et photos réalisées pendant la course.

Vu la nature de l'épreuve, les difficultés d'accès au parcours et le temps d'intervention ne pourront en aucun cas être retenus pour un recours contre l'organisation.

Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de vol.